DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **27 septembre 2019 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt sept septembre deux mille dix neuf**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 20 septembre 2019, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sandrine DUBOC-GEAY, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Djamel IBRAHIM-OUALI, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Claude LEROUX, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Christian PORTEFAIX, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Patricia GUILHOT à Laurence SCHLIENGER, Jean-Pierre LAVIGNE à Jean-Pierre BRENAS

Excusé(e)s : François BARRIÈRE

Absent(e)s : Anne FAUROT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX

Secrétaire : Marianne MAXIMI

Après l'appel, une minute de silence est observée en mémoire de Monsieur Jacques CHIRAC, ancien Président de la République.
Madame Géraldine BASTIEN arrive au cours de l'hommage de Monsieur le Maire à Monsieur Jacques CHIRAC.
Monsieur Jérôme AUSLENDER arrive pendant la présentation de la question n°1.
Monsieur Christian PORTEFAIX quitte la séance avant le vote du la question n°5 et donne pouvoir à Monsieur Didier MULLER.
Madame Marion CANALES quitte la séance avant le vote de la question n°9 et donne pouvoir à Madame Nicaise JOSEPH.
Madame Valérie BERNARD quitte la séance avant le vote du vœu et donne pouvoir à Monsieur Gérard BOHNER.

Rapport N° 19

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A UNE ASSOCIATION ETUDIANTE : L'ASSOCIATION "CLINIQUE DES DROITS - CLERMONT-FERRAND"

Le crédit prévu au budget 2019 pour soutenir les associations étudiantes clermontoises s'élève à ce jour à 9 850 euros.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'attribuer la subvention suivante :

CLINIQUE DES DROITS – CLERMONT-FERRAND : 1 000 euros

La Maison de la justice et du droit a ouvert ses portes en septembre 2017 dans le quartier Saint-Jacques. L'école de droit de l'Université Clermont Auvergne (UCA), partenaire de cette structure, a souhaité développer en son sein une nouvelle initiative : la « Clinique du droit », à laquelle la Ville a participé lors de sa création en accordant un soutien financier.

La clinique du droit est devenue l'association « Clinique des Droits – Clermont-Ferrand » en 2018 et a pour projet pédagogique la mise en place de conseil en droit des étrangers et droit d'asile par des étudiants de l'école de droit. Elle a également vocation à organiser des conférences sur ce même thème et surtout sensibiliser le public sur les migrations.

En 2018, l'association « Clinique des Droits – Clermont-Ferrand » a organisé un voyage pédagogique à la Cour nationale du droit d'asile, qui permet à ses membres de mettre en pratique les enseignements reçus. Pour octobre 2019, l'association « Clinique des Droits – Clermont-Ferrand » souhaite faire visiter à 20 étudiants de l'école de droit, l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (OFPRA).

De ce fait, elle sollicite pour ce voyage d'étude un soutien financier de la collectivité à hauteur de 1 300 euros sur un budget global de l'action de 3 800 euros. Les autres sources de financement sont l'Université Clermont Auvergne (2 000 euros) et du sponsoring (500 euros).

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, la proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 10 OCT. 2019

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint à l'Enseignement supérieur, la Recherche,
la Vie étudiante et aux Relations internationales,

Jérôme AUSLENDER